

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2012/03/27-12

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 mars 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu la directive n° 95/46 des communautés européennes du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ses données,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le Code pénal,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 et consolidée au 27 août 2011,

Vu la convention n°108 du Conseil de l'Europe du 28 janvier 1980 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé de données à caractère personnel,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

DÉCIDE :

OBJET : Listes de diffusion administratives

Le conseil d'administration approuve les principes de mise en œuvre des listes de diffusions administratives de l'Université d'Aix-Marseille présentés en séance.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 27 mars 2012


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

